Séances d'information

# Règlement général sur la protection des données

## Le contrôle de la conformité par la CNPD


18 octobre 2017

Esch-sur-Alzette (Belval)

Christophe Buschmann

Mambre effectif

# Agenda

- Missions, pouvoirs
- Approche
- Les étapes d'un contrôle
- Conseils pratiques

# Missions et pouvoirs

# Changement de paradigme

Contrôle à priori

Contrôle à postériori

Pas de reporting régulier et obligatoire envers la CNPD

**Mais:** Le principe de la responsabilité nécessite une **documentation et un reporting interne**

# Missions et pouvoirs

**Article 57 Missions**: Chaque autorité de contrôle, sur son territoire:

- **contrôle l'application** du présent règlement et veille au respect de celui-ci;
- **effectue des enquêtes** sur l'application du présent règlement, y compris sur la base d'informations reçues d'une autre autorité de contrôle ou d'une autre autorité publique;
- **suit les évolutions pertinentes**, dans la mesure où elles ont une incidence sur la protection des données à caractère personnel, **notamment dans le domaine des technologies** de l'information et de la communication et des **pratiques commerciales**;
- …

**Article 58 Pouvoirs**: Chaque autorité de contrôle dispose de tous les pouvoirs d'enquête suivants:

- mener des **enquêtes sous la forme d'audits** sur la protection des données;
- obtenir du responsable du traitement et du sous-traitant **l'accès à toutes les données à caractère personnel et à toutes les informations nécessaires** à l'accomplissement de ses missions;
- obtenir **l'accès à tous les locaux** du responsable du traitement et du sous-traitant, notamment à toute installation et à tout moyen de traitement, conformément au droit de l'Union ou au droit procédural des États membres.
- …

# Approche

CNPD

COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

# Objectifs des contrôles

- Identifier des problèmes ponctuels et récurrents
- Vérifier l'application de guidance fournie
- Investigation en cas de problèmes notifiés
- Vérifier la mise en place de mesures de mise en conformité

# La bonne balance

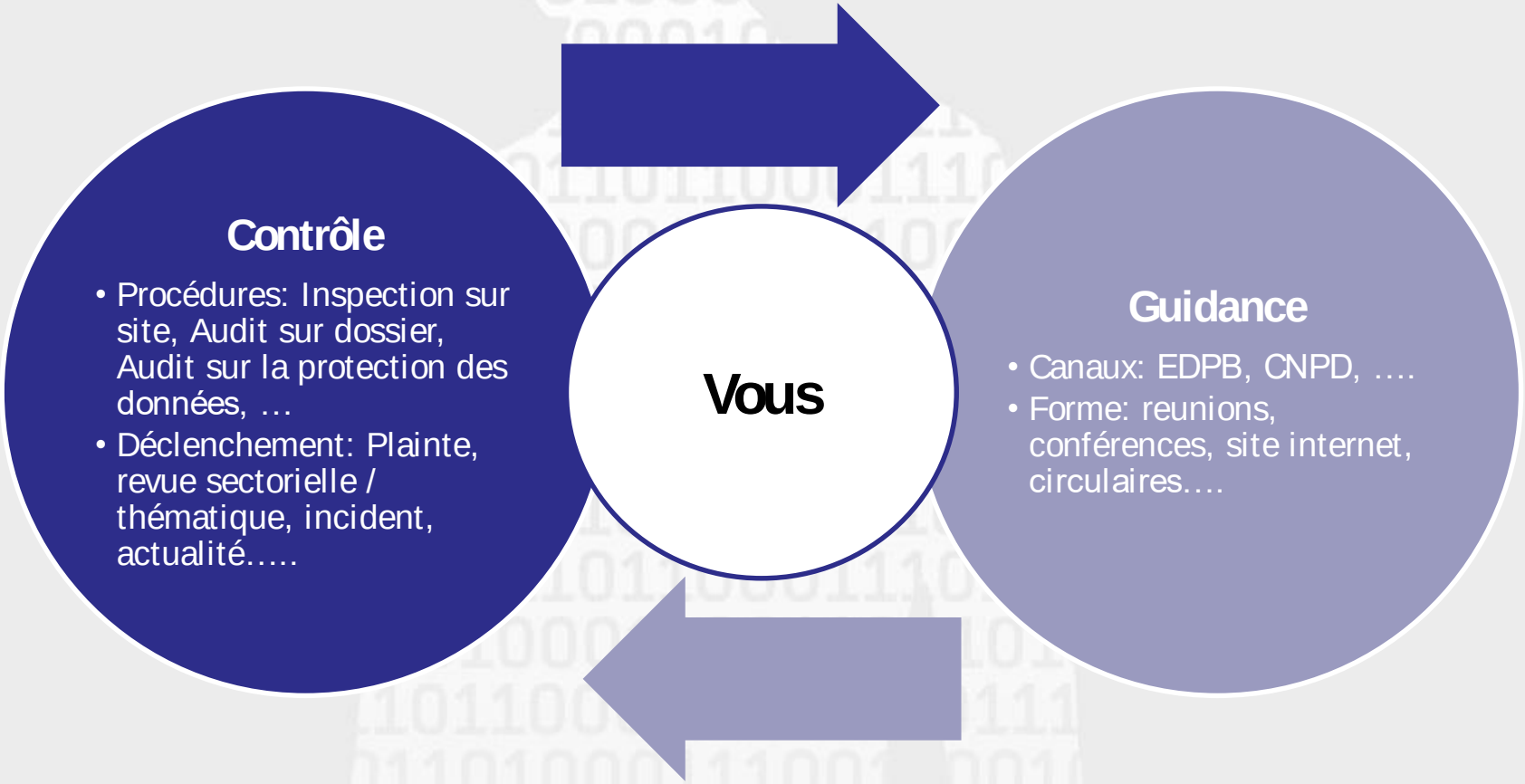

# Structure organisationnelle

- Enquête sur place
- Audit
- Certification
- Violation de donnée personnelle

CNPD — Sanctions

- Contrôle
- Guidance
- Administration

Experts métier

## Les intervenants

Collège

Chef d'enquête

Enquêteur

Expert


Coopération européenne

# Types de contrôle

**Enquête sur place**

- Inspection sur site
- Périmètre ciblé
- Intervention ponctuelle

**Enquête sur dossier**

- Transmission d'un questionnaire
- Analyse des réponse / éléments fournis
- Adaptation de l'approche si nécessaire / utile

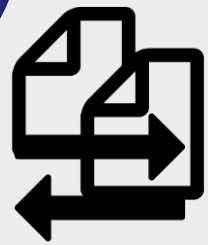

**Audit sur la protection des données**

- Revue plus approfondie
- Plusieurs échanges physiques et formels
- Périmètre plus large et adapté en fonction de l'évolution du dossier

# Référentiel de contrôle

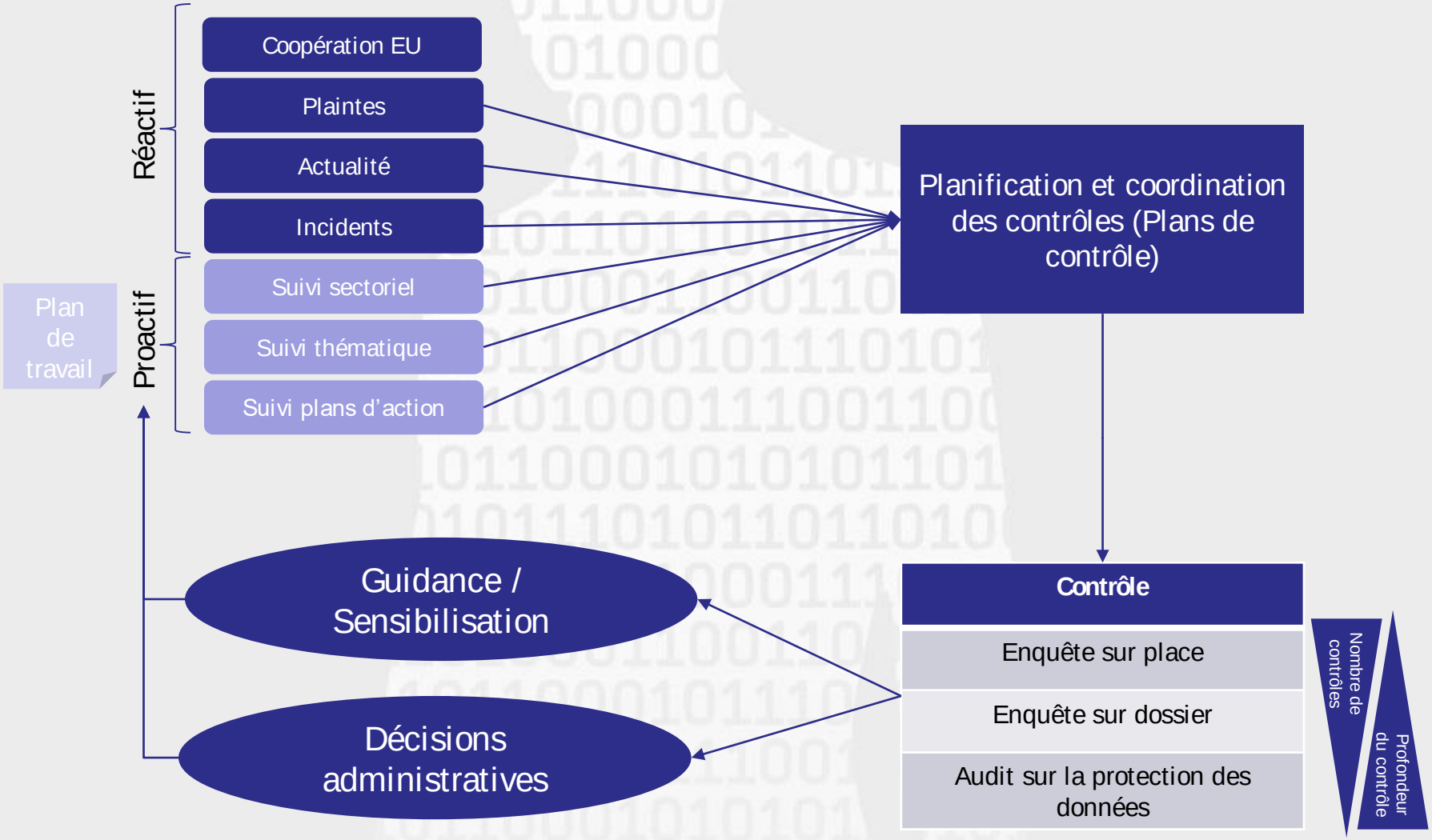

# Les étapes d'un contrôle

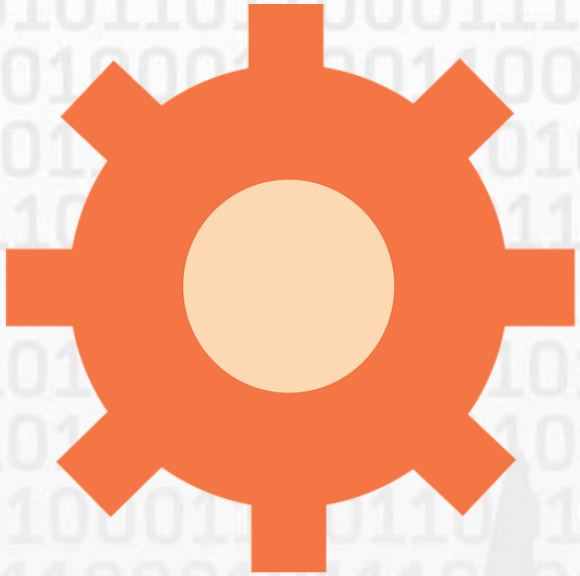

# Les étapes d'un contrôle

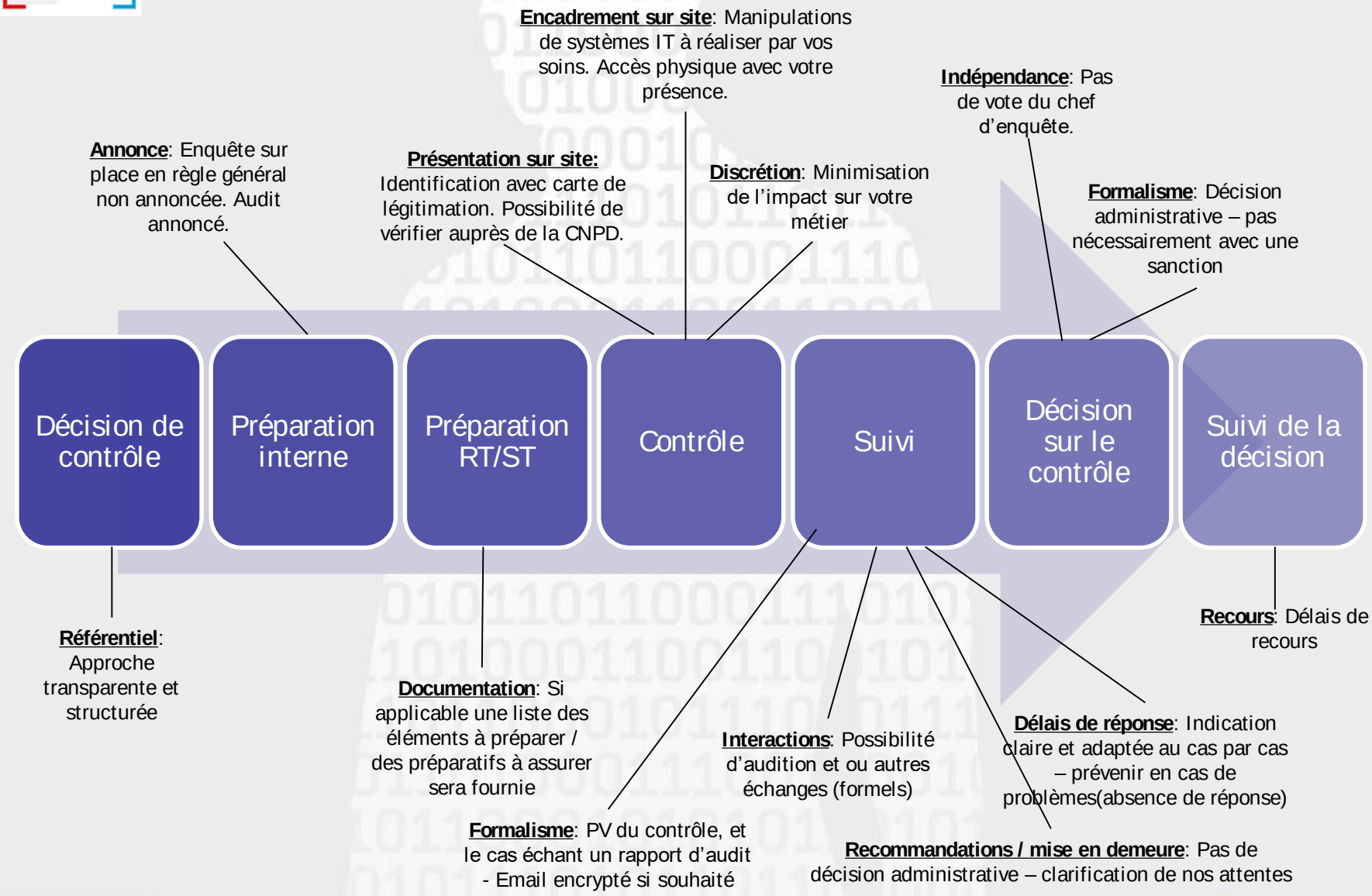

# Conseils pratiques

# Avant le contrôle

Informez le personnel relevant de la possibilité de contrôle

Définissez au préalable une personne de contact interne disponible en cas de contrôle

Informez vous où se trouve la documentation – respectivement les personnes qui le savent

Impliquez le DPO si applicable dans la mise en place de ces procédures (si applicable)

Pour les enquêtes sur dossier et audits: impliquez les bonnes personnes dès le départ

**Evitez des problèmes en premier lieu: Plaintes, incidents, plans de mitigation non suivis,….**

# Pendant le contrôle

- Soyez transparent coopératif et honnête
- Vérifiez la qualité / l'exactitude des éléments que vous allez nous fournir
- Soyez spécifiques dans les réponses – évitez des malentendus
- Si applicable – assurez une disponibilité d'éventuels experts (p.ex. au niveau IT)
- Assurez le respect mutuel – politesse et professionnalisme
- Soyez proactifs si des éléments éventuellement pertinents n'ont pas été demandé explicitement
- N'hésitez pas à poser des questions

# Après le contrôle

Vérifiez les PV transmis et faites nous part de vos commentaires

Respectez les délais

Restez joignables en cas de questions

Prenez en compte les éventuelles recommandations / mises en demeure indiquées

Informez nous des mesures déjà prises ainsi que des mesures que vous comptez mettre en place – avec un engagement et des délais

Assurez vous de la qualité et exactitude des informations et pièces transmises (notamment si une demande de préparation a été faite)

N'hésitez pas à communiquer avec nous lorsque vous avez des questions

Vous avez la possibilité de demander une audition – évitons les mauvaises compréhensions

# Après la décision

Analysez la décision fournie – une décision ne comporte pas toujours une sanction

Soyez conscient des délais (de recours) qui courent

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions

Respectez les éventuels engagements sur les plans d'action que vous avez pris

Si applicable – vérifiez bien les actions que vous devez entreprendre (p.ex. interdiction de traitement,…)

Si applicable - Communiquez –nous toute impossibilité d'implémenter la décision.

**Commission nationale pour la protection des données**

# *Merci pour votre attention!*